

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 22/03/2024

Date d'affichage : 08/04/2024

L'an **deux mil vingt quatre, le deux avril, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : Mme Aurélie BLONDEL.

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 18

Secrétaire : M. Yann VILLEROY.

OBJET : Travaux d'aménagement de la RD 22 : recours au service d'ingénierie 27

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il convient de réaliser des travaux d'aménagement de trottoir et d'assainissement en traverse au droit de la RD 22.

La Direction des Routes et des Transports (Agence Routière de Brionne) suit actuellement ce dossier et propose une prestation de maîtrise d'œuvre pour un montant de 5 968,00 euros hors taxes (7 161,60 euros toutes taxes comprises).

Cette mission comprend notamment les esquisses, le dossier de consultation des entreprises, la direction de l'exécution des travaux et l'assistance aux opérations de réception.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (par 18 Voix Pour), décide :

- d'avoir recours à la cellule ingénierie 27 du Département
- autorise Monsieur le Maire et son premier adjoint (avec faculté d'agir ensemble ou séparément) à signer toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette opération.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 08/04/2024

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance,
M. Yann VILLEROY.

